



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Le préfet de la Haute-Savoie**

**Direction des Relations avec les  
Collectivités Locales**

Chevalier de la légion d'honneur  
Chevalier de l'ordre national du mérite

Arrêté n° PREF/DRCL/BAFU/2023- 0010 du 26 janvier 2023

Portant cessibilité des parcelles nécessaires au projet d'aménagement d'un accès au secteur dit « sur Plan » constituant l'emplacement réservé n°12 sur la commune de Collonges-sous-Salève.

**VU** le code de l'expropriation et notamment ses articles L. 132-1 et R. 132-1 et suivants ;

**VU** le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets et à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

**VU** le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de M. Yves LE BRETON en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BAFU/2021- 0098 du 7 décembre 2021 portant ouverture d'une enquête publique conjointe préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire relative au projet d'aménagement d'un accès au secteur dit « sur Plan » constituant l'emplacement réservé n°12 sur la commune de Collonges-sous-Salève ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BAFU/2022- 0060 du 5 juillet 2022 portant déclaration d'utilité publique du projet susvisé ;

**VU** le courrier de monsieur le maire de la Collonges-sous-Salève en date du 23 décembre 2022 demandant de déclarer cessibles, à son profit, les parcelles nécessaires au projet susvisé et vu l'état parcellaire correspondant ;

**SUR** proposition de M. le secrétaire général de la préfecture de la Haute-Savoie ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>:** Sont déclarées cessibles immédiatement au profit de la commune de COLLONGES-SOUS-SALÈVE conformément à l'état parcellaire annexé, les parcelles nécessaires à la mise en œuvre du projet d'aménagement d'un accès au secteur dit « sur Plan » constituant l'emplacement réservé n°12 sur la commune de COLLONGES-SOUS-SALÈVE.



**Article 2** : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et sera affiché pendant une durée minimum d'un mois, en mairie de COLLONGES-SOUS-SALÈVE, aux lieux et places habituels.

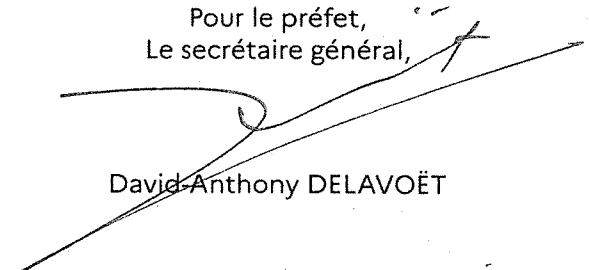
**Article 3** : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture. Le tribunal administratif peut désormais également être saisi par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Dans le même délai, un recours gracieux est également possible auprès du préfet signataire du présent arrêté. Cette démarche prolonge le délai du recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de ces deux mois vaut rejet implicite du recours gracieux).

**Article 4 :**

- M. le secrétaire général de la préfecture,
  - M. le maire de COLLONGES-SOUS-SALÈVE,
  - M. le directeur de la SAS Assistance Foncière,
- sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis pour information à M. le sous-préfet de Saint-Julien-En-Genevois, M. le directeur départemental des territoires, Mme la directrice départementale des finances publiques.

Pour le préfet,  
Le secrétaire général,



David Anthony DELAVOËT

Page 1		Demande Arrêté Cessibilité				Emplacement Réserve n° 12 : Aménagement d'un accès au secteur "sur Plan"				Commune de COLLONGES SOUS SALEVE		ACQUISITION	
n° de terrier / n° de plan	Lieu-dit	Indications cadastrales			Date et mode d'acquisition	Propriétaires		Date et lieu de naissance	Emprise		Reliquat		
		Section	n°	Surface (m²)		Nature	Etat-civil		Parcelle	Surface (m²)	Parcelle	Surface (m²)	
16/26	317 Chemin des Cortets	AB	749	493	Sol	<p>Vente Me BARTHELET, Notaire à Saint-Julien-en-Genevois (74) du 24/10/2013, publiée le 18/11/2013 Volume 2013P n° 16439</p> <p>Provient de la parcelle AB n° 165 suivant DMPC n° 1022R du 13/06/2012 publié le 09/07/2012 Volume 2012P n° 2600</p>	<p><b>Monsieur LUKIC Dejan</b> Epoux de Mme FILLOVIC Saska Profession inconnue Demeurant : 317 Chemin des Cortets 74160 COLLONGES SOUS SALEVE</p> <p><b>Madame FILLOVIC Saska</b> Epouse de M. LUKIC Dejan Profession inconnue Demeurant : 317 Chemin des Cortets 74160 COLLONGES SOUS SALEVE</p>	01/05/1974	lieu de naissance inconnu article 82 du Décret du 14/10/1955	845	2	844	491
<b>TOTAL EMPRISE</b>										<b>2</b>			DMPC n° 1179S du 27/10/2022

Vu pour être annexé à mon arrêté du  
**Le Préfet,**  
**26 JAN. 2023**  
**Le secrétaire général,**  
 Signé  
**David-Anthony DELAVOËT**

Page 2	Demande Arrêté Cessibilité										ACQUISITION				
	Emplacement Réservé n° 12 : Aménagement d'un accès au secteur "sur Plan"										Commune de COLLONGES SOUS SALEVE				
	Indications cadastrales					Propriétaires					Emprise		Reliquat		
n° de terrier / n° de plan	Lieu-dit	Section	n°	Surface (m²)	Nature	Date et mode d'acquisition	Etat-civil	Date et lieu de naissance	Parcelle	Surface (m²)	Parcelle	Surface (m²)	Parcelle	Surface (m²)	
17/27	Sur Plan	AB	167	2213	Verger	Acquisition Me GOJON, Notaire à Saint-Julien- en-Genevois (74) du 26/72/1996 publiée le 05/02/1997 Volume 97P n° 1914 Partage de communauté suivant acte de M GOJON du 10/01/2011 publié le 04/02/2011 Volume 2011P n° 2587	Monsieur MARTINEZ RODEIRO José Luis Divorcé de Mme FEIJOO BRAGA Mariéne Profession inconnue Demeurant : 111 Chemin des Cortets 74160 COLLONGES SOUS SALEVE	26/05/1951	841	53	840	2160			
17/28	111 Chemin des Cortets	AB	168	982	Sol			Bahia (Brésil)	843	31	168p2	951			
<b>TOTAL EMPRISE</b>										<b>84</b>		<b>DMPC n° 1177A du 14/10/2022</b>			

Page 3		Demande Arrêté Cessibilité				Emplacement Réserve n° 12 : Aménagement d'un accès au secteur "sur Plan"				ACQUISITION			
		Indications cadastrales				Propriétaires				Emprise		Reliquat	
n° de terrier / n° de plan	Lieu-dit	Section	n°	Surface (m²)	Nature	Date et mode d'acquisition	Etat-civil	Date et lieu de naissance	Parcelle	Surface (m²)	Parcelle	Surface (m²)	Parcelle
22/25	Sur Plan	AB	161	1413	Verges	Attestation Me FAVRE, Notaire à Annemasse (74) du 23/10/1997 publiée le 11/12/1997 Volume 979 n° 17363	Monsieur VEYRAT Denis Aimé Jean Célibataire	19/08/1942	850	257	849 848	88 1068	
22/29	113 Chemin des Cortets	AB	159	832	Sol	Attestation Me FAVRE, Notaire à Annemasse (74) du 23/10/1997 publiée le 11/12/1997 Volume 979 n° 17364	Demeurant : 113 Chemin des Cortets 74160 COLLONGES SOUS SALEVE	Genève (Suisse)	847	30	846	802	
<b>TOTAL EMPRISE</b>										<b>287</b>			
										DMPC n° 1180Z du 27/10/2022			